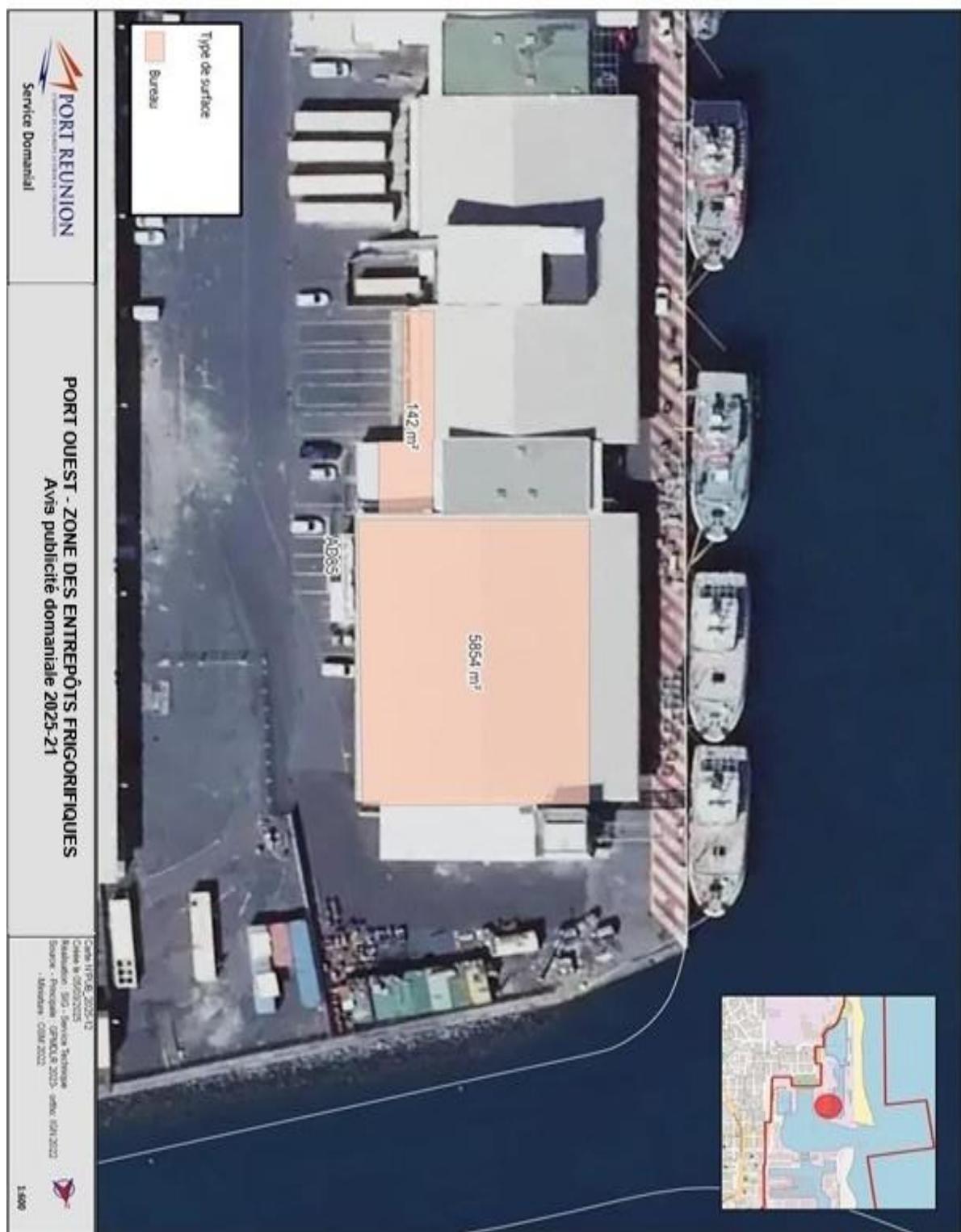


	<p>AVIS de Publicité n°2025/21</p> <p>GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION</p> <p>Commune du PORT</p> <p>DISPONIBLE : Une cellule frigorifique de 5 854 m³ Un bâtiment de 142 m²</p> <p>Activité Pressentie : Stockage de poisson dans le cadre de la pêche hauturière</p> <p>Site du Port Ouest de PORT REUNION</p>
Surface foncière/ immobilière et Disponibilité	Particularités du site/ Réseaux
<p>Surface totale à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellule frigorifique n°91 d'un volume de 5 854 m³ - Bâtiment de 142 m² <p>Pas de division parcellaire possible</p> <p>Disponibilité pour aménagement : à compter du 1^{er} janvier 2026</p> <p>Durée de mise à disposition : Durée souhaitée à formuler par le demandeur et fonction du projet d'implantation</p> <p>Visite de site possible, sur rendez-vous</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>	<p>Connexion aux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées etc.) : nous consulter</p> <p>Urbanisme</p> <p>Commune concernée par un PPRN : nous consulter</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>
Conditions financières	Compétences attendues
<p>Redevance domaniale : Proposition tarifaire attendue Négociable</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>	<p>Stockage de poissons en provenance de la pêche hauturière et de la pêche australe</p> <p>Expertise technique, pérennité de l'activité</p> <p>Volume d'emplois</p>
<p>Les dossiers (demandes manuscrites, accompagnées des justificatifs d'identité valable - KBIS < 3 mois pour les sociétés, de la description détaillée des activités pressenties, des projets de développement, etc.) sont à adresser au :</p> <p>GPMGLR – DIRECTION DES SERVICES GENERAUX ET JURIDIQUES</p> <p>SERVICE DOMANIAL</p> <p>2 Rue Evariste de Parny</p> <p>BP 18 – 97 821 – LE PORT CEDEX.</p> <p>DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS FIXEE AU 30/12/25</p> <p><i>Le GPMGLR se réserve le droit de ne pas instruire tout dossier incomplet</i></p>	



PLAN DE L'EMPRISE DISPONIBLE



Données indicatives / document non contractuel – 25//11/2025